

Extrait du Journal du gouverneur Dumas

Sur la traite à Madagascar et l'installation de Maudave au Fort-Dauphin

Extrait de : Madagascar en 1767 et 1768 d'après les papiers du gouverneur Dumas par M. G. Saint-Yves.
Article en pages 192-209 du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, Paris : Ernest Leroux, 1900, n° 1-2.
Source Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5421372b>

M. Saint-Yves a exploité les archives de Jean-Daniel Dumas conservées aux Archives départementales du Tarn-et-Garonne à Montauban.

Cette retranscription n'a plus d'intérêt depuis que l'intégralité du journal de Dumas est présente sur la base documentaire (Sans date n°36). De plus on trouvera un extrait de ce journal relatif à l'installation de Maudave à Madagascar dans notre étude : *Maudave à Madagascar*. (<http://www.pierre-poivre.fr/Maudave-%E0-Madagascar.pdf>)

Du 23 août 1767 : Je présume que Madagascar doit être prodigieusement peuplé, car la nombreuse quantité d'esclaves que ce pays a fourni aux îles en sept ou huit ans, a été traitée presque à un seul lieu de la côte, appelé Foulepointe. J'ai appris que, depuis quelques années, plusieurs de ceux qui y résident pendant le cours de la traite en ont rapporté d'assez grosses parties d'ambre gris ; cet aromate doit y être assez commun ; un établissement dans ce pays-là nous en procurerait sans doute en abondance, mais je présume que c'est encore le plus petit objet des richesses qu'il nous offre. Les mines d'or et de cuivre, la pêche de la baleine, l'abondance des subsistances en grains et en bestiaux, la beauté des bois de construction sont des objets d'une toute autre importance. »

Du 28 mai 1768 : « J'ai dressé des instructions pour le régisseur en chef des traites du Roi à Madagascar sur la prise de possession du poste de Foulepointe¹. Ces instructions sont conformes aux principes qui m'ont déterminé à cette prise de possession contre l'avis de M. Poivre. »

« J'ai fait embarquer sur la flûte du Roi *la Garonne*² le sieur Filet La Bigorne, à qui j'ai donné commission à Madagascar en qualité de premier interprète. Ayant amené violemment la prise de possession de Foulepointe contre l'avis de M. Poivre, je n'ai pas dû hésiter à y employer contre son sentiment celui que je crois très capable et peut-être seul capable d'établir la traite du Roi dans ce poste. »

Du 16 juillet 1768 : « L'arrivée de M. de Maudave a fait ici une grande sensation ; il a des partisans, et en qualité d'homme d'esprit et de mérite, il doit avoir des envieux et des jaloux ; il y a ensuite le chapitre des sots et celui des méchants. La conduite de M. de Maudave dans ce moment est délicate ... jusqu'à présent, il s'annonce d'une manière très satisfaisante et il a reçu de moi tout l'accueil que je dois à un homme à qui M. le duc de Praslin a donné sa confiance et qui est très capable d'y répondre dignement. »

Du 18 juillet 1768 : « Je suis fort content de la tournure de M. de Maudave, de l'air et du ton qu'il prend avec moi et de la confiance qui s'établit entre nous. Si elle est de bonne foi de sa part comme de la mienne, le service du Roi y gagnera beaucoup. »

Du 31 juillet 1768 : « J'ai reçu une lettre de M. de Maudave par laquelle il me communique celle qu'il écrit à M. le duc de Praslin, dont il m'a envoyé copie en me priant de la lui renvoyer. Il m'a adressé en même temps un mémoire pour me prouver la nécessité d'aller de sa personne au Fort-Dauphin par la première flûte qui partira. Ce mémoire m'a paru de toute inutilité puisque nous sommes convenus de cette marche à tenir, quand même il serait décidé selon mon opinion que le principal établissement ne devrait pas être fait dans ce lieu. [...] J'ai remarqué que dans sa lettre à M. le duc de Praslin, il parle du Fort-Dauphin comme d'un premier établissement à faire, tandis que le Ministre n'ignore pas que nous en sommes en possession depuis l'année dernière, que nous y sommes dans l'ancien fort, qu'un détachement de la légion y a passé le temps de morte traite, que nous y sommes possesseurs tranquilles de l'aveu des chefs du pays. »

Du 5 août 1768: [Arrivée de la flûte *la Garonne* avec 397 bœufs chargés au Fort-Dauphin, une centaine d'entre eux ayant péri pendant la traversée.] « Il y a eu des difficultés pour traiter ; le chef Maimbou s'est tenu à l'écart ;

¹ Glemet, le régisseur en chef des traites du Roi à Madagascar embarque de l'Isle de France pour Madagascar sur *l'Etoile du matin* le 25 mai 1768.

² *La Garonne* appareille de l'Isle de France pour Madagascar le 28 mai 1768.

les autres chefs l'excitaient à paraître. Les naturels de cette partie de l'île se méfient toujours des Français, parce qu'ils craignent la vengeance [...] Le sieur Glemet est parti immédiatement après *la Garonne* pour se rendre à Foulepointe, conformément aux ordres que je lui ai donnés avant son départ. »

Du 18 août 1768 : Dans toutes les conversations de M. de Maudave, je m'aperçois qu'en saisissant bien l'objet de Madagascar en grand, il n'a aucune connaissance des moyens de détail qu'il faut employer pour assurer le succès de son entreprise, et lorsque j'entre avec lui dans ces détails, je m'aperçois trop qu'ils ne lui font qu'une faible impression. Laissons-lui faire son premier voyage au Fort-Dauphin, les localités doivent le frapper ; j'espère qu'à son retour il sentira mieux qu'en calculant les grandes choses en spéculation, il faut s'occuper des petites dont la pratique doit nous conduire à notre but. »

Fin août 1768 : « M. de Maudave est enfin parti sur ce vaisseau³ pour se rendre au Fort-Dauphin ; je lui ai remis un mémoire pour tenir lieu d'instruction, mémoire uniquement de forme, car on ne pourra bien traiter le fonds de l'établissement de Madagascar que lorsque M. de Maudave aura lui-même bien déterminé ses vues et fixé ses idées sur les lieux-mêmes. »

En octobre : « L'arrivée de M. de Maudave au Fort-Dauphin a ralenti la traite des bœufs, en donnant de l'inquiétude aux naturels du pays. Par sa dépêche en date du 2 octobre, il m'annonce d'abord son Journal, et il le supprime ensuite parce qu'il ne lui paraît pas assez intéressant. Il paraît qu'il a pris empire sur les esprits et qu'il a profité des guerres qui se font entre les chefs du pays pour faire céder au Roi en souveraineté un espace de terrain d'environ dix lieues de superficie, où il va commencer son établissement fait au Fort-Dauphin que je n'ai jamais approuvé, que je n'approuve point encore. »

[Fin de l'extrait du journal de Dumas]

[Le gouverneur Dumas est relevé de ses fonctions le 25 novembre 1768]

* * *

³ Départ de l'Isle de France de Maudave et de son équipe sur la flûte *la Garonne*, le 25 août 1768.